

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE À
LA SALLE #3 DU CENTRE POLYVALENT, LE MARDI 13 OCTOBRE
2020 À 20h00.

Sont présent(e)s :

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| M. Georges Deschênes | Maire |
| M. Sylvain Deschênes, conseiller : | siège n° : 1 |
| M. Étienne Lévesque, conseiller : | siège n° : 2 |
| M. Stéphane Deschênes, conseiller : | siège n° : 3 |
| M. Serge Fournier, conseiller : | siège n° : 5 |

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

| | |
|--|--------------|
| M ^{me} Bianca Gagnon, conseillère : | siège n° : 6 |
| M. Guillaume Lavoie, conseiller : | siège n° : 4 |

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h10, aucune personne n'assiste à la séance.

Conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance. Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation conformément au Code Municipal du Québec.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation de soumission dans le projet de modification du réseau d'aqueduc Chemin du Mont-Comi
4. Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
5. Clôture et levée de l'assemblée

20-10-161 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-10-162 3 - ACCEPTATION DE SOUMISSION DANS LE PROJET DE MODIFICATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC CHEMIN DU MONT-COMI

ATTENDU QUE la nécessité de faire des travaux de réfection des tuyaux d'aqueduc dans le Chemin du Mont-Comi afin de prévenir le gel dans ce secteur;

ATTENDU QUE la municipalité a publié un appel d'offres dans les journaux ainsi que sur le site S.E.A.O. afin d'obtenir des soumissions pour lesdits travaux :

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions quatre soumissionnaires avaient fait parvenir des offres soit (prix avant taxes applicables):

| | |
|--|--------------|
| 1 Action Progex inc. 222 675.00\$ | Sainte-Marie |
| 2 Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc. 164 957.46\$ | Saint-Ulric |
| 3 Banville et Coulombe 295 046.83\$ | Rimouski |
| 4 Excavation Léon Chouinard et Fils. Ltée 181 110.01 | Grand-Métis |

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel accepte la soumission de Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc. Au montant avant taxes de 164 957.46\$;

QUE les fonds nécessaires à ce projet soient pris à même la TECQ 2019-2023;

QUE monsieur George Deschênes maire et monsieur Frédérick Lee directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous les documents relatifs à ce contrat.

Le vote est demandé :

Pour 2 Contre 2

En vertu de l'article 161 du Code Municipal du Québec, le maire monsieur George Deschênes vote pour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4- PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

20-10-163 5- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

DE lever l'assemblée il est 20h19

Georges Deschênes
Maire

Frédérick Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire